

**Ressources Humaines**

**REF : DRH2014005**

**Signataire : BC/CR/SL**

Séance du Conseil Municipal du 06/03/2014

RAPPORTEUR :      Evelyne YONNET

**OBJET :      PERSONNEL COMMUNAL: signature d'une convention pour l'organisation des commissions de sélection professionnelle prévues en 2014 avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne pour le compte des collectivités affiliées.**

**EXPOSE :**

La loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique est parue au Journal Officiel du 13 mars 2012.

Dans le cadre du dispositif d'accès à l'emploi titulaire, il est prévu l'organisation de voies d'accès spécifiques pour garantir l'effectivité du dispositif et permettre de valoriser l'expérience professionnelle acquise par les agents.

Le dispositif envisagé prend la forme d'auditions d'une durée totale de 30 minutes pour l'accès aux grades de la catégorie A et de 20 minutes pour l'accès aux autres grades. Il vise à apprécier l'aptitude du candidat à exercer les missions du cadre d'emplois auquel la sélection professionnelle donne accès.

La ville d'Aubervilliers souhaite par la signature d'une convention déléguer l'organisation des commissions de sélection professionnelle au Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne.

Les frais relatifs à l'organisation de ces commissions de sélection professionnelle est fixée à 87 euros par candidat traité.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette mesure.

**Direction Générale des Ressources Humaines de l'Entretien et de la Restauration /  
Direction des Ressources Humaines**

**Ressources Humaines**

**REF : DRH2014005**

**Signataire : BC/CR/SL**

**OBJET :PERSONNEL COMMUNAL: signature d'une convention pour l'organisation des commissions de sélection professionnelle prévues en 2014 avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne pour le compte des collectivités affiliées.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, article 3 modifiée par la loi n° 82.632 du 22 juillet 1982.

Vu la loi n° 84.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88.

Vu la loi n° 96.1093 du 16 décembre 1996 modifiée relative à l'emploi dans la fonction publique et à diverses mesures d'ordre statutaire,

Vu la loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, parue au JO du 13 mars 2012,

Vu le décret du 22 novembre 2012,

Vu l'avis des Comités Techniques Paritaires (C.T.P.) des 13 février, 23 avril 2013 et 11 février 2014,

Vu la délibération du Conseil municipal du 23 mai 2013,

Vu la délibération du Conseil municipal du 6 mars 2014 relative à l'adoption du plan de titularisation,

Considérant les besoins de la collectivité dans sa gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer la convention pour l'organisation des commissions de sélection professionnelle avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne pour le compte des collectivités affiliées

**DIT** : Que les dépenses seront imputées : **62878-020 (602011-622878-020)**

le Maire Adjoint

Daniel GARNIER

Reçu en Préfecture le : 07/03/2014

Publié le 07/03/2014

Certifié exécutoire le : 07/03/2014

le Maire Adjoint

Daniel GARNIER